

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alerte OREANET : la baie de Prony envahie par des acanthasters

Les scientifiques de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) constatent depuis ces derniers mois une augmentation inquiétante du nombre d'acanthaster dans la baie de Prony. Le site est sous surveillance rapprochée.

Explosive... La population d'acanthasters dans la baie de Prony est en pleine expansion, ce qui préoccupe les scientifiques de l'IRD : « Nous avons observé une densité de 300 étoiles de mer épineuses en 10 minutes de comptage, c'est vraiment énorme, du jamais vu », indique Pascal Dumas, biologiste marin de l'institut (UMR ENTROPIE).

L'étoile de mer mangeuse de corail *Acanthaster planci* est une cause majeure de destruction des récifs coralliens dont les dommages sont comparables à ceux des cyclones. En Australie, une étude récente rapporte ainsi la disparition de 50 % de la couverture de corail de la grande barrière sur les trente dernières années, la moitié de cette perte du seul fait des infestations récurrentes d'acanthasters.

En Nouvelle-Calédonie, les travaux menés depuis 2015 dans le cadre du projet OREANET visent à développer une stratégie opérationnelle de surveillance et de gestion de ce risque. Basé sur une approche participative où les observations sont relayées par les usagers du lagon sur la plateforme de suivi en ligne OREANET (<http://oreanet.ird.nc>), le projet a permis le signalement de plus de 20 000 acanthasters à travers près de 300 rapports participatifs (émanant de pêcheurs, communautés côtières, plaisanciers, plongeurs, clubs et associations, scientifiques etc.) dans les 3 pays concernés par le projet : Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Fidji.

Observations, puis validation

Que se passe-t-il après cette première phase d'observations ? Des vérifications de terrain sont effectuées par les scientifiques de l'IRD sur une sélection de sites considérés comme prioritaires —généralement ceux présentant des densités élevées selon les déclarations en ligne. C'est ainsi que l'attention des spécialistes s'est portée sur la baie de Prony. Entre 2015 et 2017, ces validations ont permis de confirmer la présence d'infestations sévères sur au moins 10 sites et îlots du territoire (7 en province sud, 3 en province nord). La présence récurrente de populations d'acanthasters en densité faible à modérée est également notée sur de très nombreux récifs du lagon sud-ouest.

En lien avec les collectivités locales, des procédures standardisées de contrôle des populations d'acanthasters ont été mises en place afin de fournir un cadre d'intervention opérationnel lorsqu'une infestation est reportée via le réseau de surveillance. A ce jour, une seule opération pilote d'éradication a été autorisée par la Province sud en Mai 2017. Pascal Dumas se souvient : « Réalisée sur l'îlot Vua avec la participation d'une dizaine de plongeurs bénévoles et de trois bateaux mis à disposition par l'IRD, cette opération a permis l'éradication de plus d'une tonne d'acanthasters (1 377 individus, essentiellement des adultes de grande taille) en 2 jours ». Cinq mois après l'opération, le suivi met en évidence l'efficacité opérationnelle des injections acides (vinaigre ou jus de



citron), mais également la nécessité de poursuivre les efforts entrepris : si les densités d'adultes ont été drastiquement réduites, l'arrivée d'une nouvelle génération d'acanthasters menace à nouveau le récif. De petite taille (< 20 cm) et encore immatures, elles ne se reproduiront pas cette année : l'opération de nettoyage a permis de limiter les pertes en corail et de gagner de temps. Mais de nouvelles infestations sévères ont déjà été détectées : il est désormais urgent de développer un cadre d'intervention approprié avec les gestionnaires du lagon. Or pendant ce temps, les suivis indiquent que de nouveaux récifs du lagon sont ravagés par l'appétit des acanthasters. D'où la préoccupation des scientifiques sur la situation de la baie de Prony.



Opération de contrôle de densité, îlot Vua 2017 © B. Preuss

Contacts :

Pascal Dumas | pascal-paul.dumas@ird.fr | Tél. : +687 260732

Mina VILAYLECK | mina.vilayleck@ird.fr | Tél.: +687 261000 | Mob. : +687 79.21.66

En vidéos :

<https://www.youtube.com/watch?v=PgmViKXoIPE&t=18s>

https://youtu.be/o21UIClr_ZQ